

**VIII.**

**BUDGET**

DES

**RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE**

**POUR L'EXERCICE 1870.**



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est établi en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique : il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'Administration des Finances.

Le projet présenté pour l'exercice 1870 est établi d'après les renseignements fournis par les Ministères que la chose concerne. Les opérations, tant en recette qu'en dépense, y sont évaluées à une somme de . . . . . fr.	73,587,000 »
Au Budget voté pour l'exercice 1869, elles sont fixées à .	66,389,100 »
	<hr/>
Différence-en plus au projet de Budget de l'exercice 1870 fr.	9,197,900 »
	<hr/>

Indépendamment des changements qui ont été apportés aux évaluations, pour l'exercice 1870, afin de les mettre mieux en rapport avec les faits, et auxquels on doit principalement attribuer la différence que l'on vient d'indiquer, le présent Budget a encore subi d'autres modifications comparative-ment à celui de l'exercice précédent.

Ces modifications consistent dans l'introduction de deux articles nouveaux et dans la suppression d'un article qui figurait au Budget de 1869.

Les articles nouveaux sont :

1<sup>o</sup> Au chapitre 1<sup>er</sup>, art. 24. *Fonds pour l'encouragement du service militaire.* Ce fonds a été créé par une société établie sous la dénomination de : *Association générale pour l'encouragement du service militaire.* Il était destiné, d'après les statuts de l'association, approuvés par arrêté royal du 9 septembre 1836, à la fondation d'un hôtel des invalides, ou à la distribution de secours en faveur d'anciens militaires. Lors de la dissolution de cette association, le Gouvernement en a revendiqué la possession; un jugement du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Bruxelles, rendu le 8 juin 1861 et confirmé par arrêt de la Cour d'appel du 8 août 1863, lui a donné gain de cause. Les liquidateurs de l'association ont versé de ce chef dans la caisse de l'État, une somme de fr. 522,888 85 c<sup>s</sup>, que l'on a immédiatement placée en rentes sur l'État. Ces dernières opérations ont eu lieu en 1864. Les arrérages de ces rentes ont été employés depuis, partie à de nouveaux placements en accroissement du fonds, et partie à accorder des secours à d'anciens militaires infirmes, conformément au but de l'institution.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Au chapitre 2, art. 43, *Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise*. D'après le règlement de navigation arrêté entre la Belgique et la Hollande, le 20 mai 1843, les capitaines de la marine marchande peuvent faire choix, réciproquement, avant de se mettre en mer, d'un pilote de l'autre pays, et, dans ce cas, le droit payé pour le pilotage passe en faveur de l'administration qui a fourni le pilote. Jusqu'ici les droits à restituer à la Hollande étaient confondus avec la recette de l'État, et la restitution était imputée sur un crédit ouvert au Budget du Ministère des Affaires Étrangères. Comme il s'agit d'un fonds dont la constatation au profit des tiers dans la comptabilité ne présente aucune difficulté, il a paru plus simple et plus régulier d'en faire l'objet d'un article au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre.

L'article supprimé est celui qui figure sous le n° 33, au Budget de l'exercice 1869, sous la dénomination de : *Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de la Compagnie des docks, à Anvers*. Les motifs de cette suppression découlent d'une disposition de l'arrêté royal du 25 mars 1866, portant en substance que les droits dont il s'agit sont perçus directement par la Compagnie des docks.

## FONDS COMMUNAL.

D'après les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1870, les revenus du fonds communal s'élèveront, savoir :

Évaluations  
du fonds communal  
en 1870.

75 p. % du produit des droits d'entrée sur le café . . . . .	fr.	2,100,000	»
55 p. % du produit des droits	d'entrée sur	les eaux-de-vie . . . . .	210,000 »
		les bières et vinaigres . . . . .	70,000 »
		les sucres raffinés . . . . .	140,000 »
41 p. % du produit brut des recettes de toute nature des postes . . . . .	d'accise sur	les vins . . . . .	1,240,000 »
		les eaux-de-vie indigènes . . . . .	4,570,000 »
		les bières et vinaigres . . . . .	4,820,000 »
		les sucres . . . . .	2,050,000 »
Total . . . . .		fr.	<u>18,050,000</u> »

La moyenne des sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1867, 1868 et 1869, s'élève à 17,630,000 francs (1).

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1867, 1868 et 1869 s'élèvent, savoir :

En 1867 . . . . .	fr.	17,925,655	47
En 1868 . . . . .		17,136,169	42
En 1869 (prévision du Budget) . . . . .		17,525,900	»
ENSEMBLE . . . . .		fr.	52,885,724
MOYENNE . . . . .			17,628,574
96, soit 17,630,000 francs.			

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

La différence (420,000 francs) entre cette dernière somme et le revenu présumé du fonds communal étant inférieure à l'augmentation du fonds communal, décrétée par le § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (1 p. % = 445,800 francs), c'est le montant de cette différence (420,000 francs), qui sera attribuée à la réserve.

On peut évaluer à environ 100,000 francs les intérêts à échoir, en 1870, sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1869. Ces deux sommes réunies, soit 520,000 francs, forment le montant du revenu présumé de la réserve en 1870.

Le revenu probable à répartir entre les communes, en 1870, sera de 17,650,000 francs.

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, on donne ci-après :

1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1868 (annexe A).

2° La situation de la réserve à la fin de ladite année (annexe B).

3° L'état de répartition des sommes attribuées aux communes qui percevaient un octroi (annexe C).

Le relevé ci-dessous présente le montant des revenus du fonds communal depuis sa création.

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente	PRÉLEVEMENT au profit du fonds de réserve.	RESTE à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 2 et 4)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal			MONTANT DE LA QUOTE-PART des		NOMBRE des COMMUNES à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de ces taxes en 1859
					Communes à octrois.	Communes sans octrois.	TOTAL	78 communes à octrois.	Communes sans octrois.	
1.	2.	3.	4	5.	6.	7.	8.	9.	10	11.
1860 (161 jours)	6,721,511 48	229,170 66	"	6,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02	16,979,482 53	5,179,059 87 (a) 17,505 75	1,295,275 22 (b) 0.38000761	9
1861	15,255,570 57	580,637 55	"	14,872,952 82	9,475,462 69	7,694,848 52	17,170,511 01	11,558,145 80 (a) 49,301 97	5,265,485 05 (b) 0.12157289	11
1862	15,795,568 82	550,940 44	"	15,444,428 58	9,548,095 25	7,778,737 95	17,526,851 16	11,558,145 80 (a) 66,214 27	5,820,068 51 (b) 0.19109101	15
1865	16,557,282 51	176,727 94 (pour 201 jours).	184,796 98	15,995,757 59	9,624,551 05	7,884,452 44	17,508,786 47	11,558,145 80 (a) 87,451 69	4,550,159 90 (b) 0.55175300	19
1864	16,445,952 67	"	407,246 25	16,056,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70	17,757,424 49	11,558,145 80 (a) 87,462 96	4,591,007 66 (b) 0.34821052	20
1865	17,522,980 27	"	429,791 61	16,895,188 66	9,887,509 55	8,140,614 55	18,027,925 80	11,558,145 80 (a) 150,560 "	5,108,482 86 (b) 0.65338605	25
1866	17,956,590 95	"	446,926 79	17,489,664 14	10,044,507 87	8,289,539 29	18,555,847 16	11,558,145 80 (a) 176,821 04	5,754,697 50 (b) 0.69125556	29
1867	18,378,568 54	"	452,712 87	17,925,655 47	10,157,882 75	8,456,156 19	18,594,018 92	11,558,145 80 (a) 206,566 89	6,160,942 78 (b) 0.75028086	52
1868	17,752,716 08	"	516,546 66	17,456,169 42	10,237,819 26	8,559,524 95	18,797,544 21	11,558,145 80 (a) 168,656 04	5,709,567 58 (b) 0.66701921	28

(a) Sommes touchées au delà du minimum par les communes dont le nombre est renseigné dans la 11<sup>me</sup> colonne.

(b) Marc le franc de la répartition annuelle. — Pour la période qui s'est écoulée, du 21 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.58000764.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'après le relevé qui précède, la somme répartie en 1868 entre les communes sans octroi est de plus de 450,000 francs inférieure à la somme répartie en 1867. Il en est résulté que le nombre de communes à octroi qui ont pu toucher une part supérieure au revenu de ces taxes en 1859 a diminué de quatre, et que la quote-part de ces communes ainsi que des communes sans octroi aura été en 1868 de 8  $\frac{1}{2}$  p. % environ inférieure à la somme répartie en 1867.

La réduction des revenus du fonds communal, en 1868, est due en grande partie à une circonstance essentiellement accidentelle. C'est, en effet, à la cherté exceptionnelle des céréales qu'il faut attribuer la diminution du produit des droits sur les eaux-de-vie, en 1868, et sur les bières, en 1867 et en 1868, droits qui entrent pour une large part dans le revenu du fonds communal.

Malgré cette situation relativement défavorable, on a pu verser, en 1868, une somme de fr. 316,346 66 c<sup>s</sup> au fonds de réserve, dont le montant atteint aujourd'hui presque deux millions et demi de francs (voir annexe B).

---

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1870 sont évaluées respectivement à la somme de *soixante-quinze millions cinq cent quatre-vingt-sept mille francs* (75,587,000 francs).

Donné à Laeken, le 28 février 1869.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Finances,*

**FRÈRE-ORBAN.**

---

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE  
DE L'EXERCICE 1870.**

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<i>Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cantonnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie de paiement de droits de douane, d'accise, etc.	1,200,000 "	
2	Cantonnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	1,000,000 "	
5	Fonds provinciaux. {	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,500,000 "
		Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	4,000,000 "
		Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 "
			6,000,000 "
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	17,650,000 "	
5	Réserve du fonds communal	520,000 "	
6	Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	200,000 "	
7	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	200,000 "	
8	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000 "	
9	Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice	100,000 "	
10	— — de l'Ordre judiciaire	250,000 "	
11	— — du Département des Affaires Étrangères	60,000 "	
12	— — des officiers de la marine de l'État	10,000 "	
15	— — des pilotes.	55,000 "	
14	— — du Département de l'Intérieur	110,000 "	59,521,000 "
15	— — des professeurs de l'enseignement supérieur	180,000 "	
16	— — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	100,000 "	
17	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.	150,000 "	
18	Caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	500,000 "	
19	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	150,000 "	
20	Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	520,000 "	
21	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	50,000 "	
22	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	500,000 "	
25	Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	700,000 "	
24	Fonds pour l'encouragement du service militaire	16,000 "	
25	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,000,000 "	
26	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	200,000 "	
27	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	8,000,000 "	
28	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	50,000 "	
29	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor public, pour le compte de tiers.	10,000 "	
	A REPORTER.	fr.	59,521,000 "

## BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. . . . . fr.		59,521,000 .
	<b>CHAPITRE II.</b>		
	<i>Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	<b>Administration des contributions directes, douanes et accises.</b>		
50	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux) . . . . .	80,000 .	
51	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations . . . . .	10,000 .	
52	Fonds spécial des préemptions . . . . .	5,000 .	
53	Impôts et produits recouverts au profit des communes . . . . .	5,600,000 .	
54	Masse d'habillement et d'équipement de la douane . . . . .	200,000 .	
55	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus . . . . .	500,000 .	
56	Travaux d'irrigation dans la Campine . . . . .	1,000 .	
	<b>Administration de l'enregistrement et des domaines.</b>		
57	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie . . . . .	400,000 .	
58	Amendes et frais de justice en matière forestière . . . . .	25,000 .	
59	Consignations de toute nature . . . . .	6,000,000 .	
	<b>Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.</b>		56,026,000 .
40	Primes ou remises, en cas d'exportation, sur les prix des tarifs, pour le transport des marchandises . . . . .	10,000 .	
41	Encaissements et paiements, pour le compte de tiers . . . . .	12,000,000 .	
42	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà) . . . . .	150,000 .	
43	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue . . . . .	11,000,000 .	
	<b>Ministère de la Justice.</b>		
44	Masse des détenus . . . . .	215,000 .	
	<b>Ministère des Affaires Étrangères.</b>		
45	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise . . . . .	10,000 .	
	<b>Ministère de l'Intérieur.</b>		
46	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État . . . . .	20,000 .	
	<b>CHAPITRE III.</b>		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
47	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.) . . . . .	100,000 .	240,000 .
48	Subsides divers pour travaux d'utilité publique . . . . .	100,000 .	
49	Cautionnements des entrepreneurs défallants . . . . .	10,000 .	
50	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres départements. . . . .	50,000 .	
	<b>TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.</b> . . . . fr.		<b>75,587,000 .</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1869.

PAR LE ROI :

**LÉOPOLD.**

*Le Ministre des Finances,*

**FRÈRE-ORBAN.**

## ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1870.

## ANNEXE A.

## DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1868.

NATURE DES PRODUITS. 1.	Évaluations du BUDGET. 2.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1868.			PART ATTRIBUÉE au fonds communal.	
		Exercice 1867. 3.	Exercice 1868. 4.	TOTAL. 5.	Taux. 6.	Montant. 7.
	Fr. c <sup>s</sup> .	Fr. c <sup>s</sup> .	Fr. c <sup>s</sup> .	Fr. c <sup>s</sup> .		Fr. c <sup>s</sup> .
Café. . . . . (Droit de douane).	1,875,000 »	»	3,123,401 66	3,123,401 66	75 %	2,342,331 24
Eaux-de-vie étrangères. (Droit de douane). (Régime du traité du 1 <sup>er</sup> mai 1861).	175,000 »	»	837,810 31	837,810 31	35 %	300,235 60
Bières et vinaigres . . . (Droit de douane).	60,000 »	»	242,915 33	242,915 33		85,020 37
Vins. . . . . (Droit d'accise).	1,150,000 »	»	5,267,998 46	5,267,998 46		1,145,799 46
Eaux-de-vie indigènes. . . ( Id. ).	4,250,000 »	232,900 33	12,024,547 04	12,277,447 39		4,297,106 39
Bières et vinaigres . . . ( Id. ).	4,840,000 »	1,600 36	13,263,438 02	13,265,038 38		4,642,770 43
Sucres . . . (Droits de douane et d'accise).	2,100,000 »	908 92	6,459,853 96	6,440,762 88	2,254,266 98	
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté. . . . .	12,535,000 »	235,400 63	56,096,583 14	(A) 56,351,992 77	35 %	12,723,197 45
Postes. . . . .	2,706,000 »	229,600 68	6,323,078 36	(B) 6,335,379 04	41 %	2,636,967 41
TOTAL GÉNÉRAL. . . . .	17,136,000 »	485,010 31	43,545,903 16	46,028,975 47		17,752,716 08
La retenue de 1 p. / <sub>0</sub> au profit de la réserve sur les sommes (A et B) ci-dessus, s'élève à fr. 429,055 72 c <sup>s</sup> . Mais la somme à répartir entre les communes ne pouvant descendre au-dessous de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années écoulées, et cette moyenne fr. 17,436,169 42 c <sup>s</sup> (1), n'étant inférieure au revenu total du fonds communal en 1868, que de fr. 316,546 66 c <sup>s</sup> , c'est cette dernière somme qui doit être attribuée au fonds de réserve. . . . .						316,546 66
						RESTE à répartir. . . . .
						17,436,169 42

(1) Sommes réparties en 1863. . . . .	16,893,188 66
1866. . . . .	17,439,664 14
1867. . . . .	17,923,655 47
TOTAL. . . . .	52,308,508 27
MOYENNE. . . . .	17,436,169 42

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

## ANNEXE B.

## RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL.

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1869, la réserve du fonds communal présentait, au 31 décembre 1867, un solde disponible de . . fr. 497,825 37

Semestres d'intérêts échus le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> août 1868, d'un capital de 222,000 francs de la dette publique, à 5 p. %, ci. 6,660 »

Semestres d'intérêts échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1868, d'un capital de 854,500 francs de la dette publique, à 4 1/2 p. %, ci. 38,452 50

TOTAL . . . . . fr. 542,937 87

Versement à la caisse d'épargne (février 1868) d'une somme de . . . . . fr. 497,825 37

RESTE . . . . . fr. 45,112 50

D'après le décompte du fonds communal, en 1868, il a été prélevé sur ce fonds, au profit de la réserve, une somme de . 516,546 66

SOMME DISPONIBLE . . . . . fr. 361,659 16

La réserve du fonds communal a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital . . . . .	} 1863 à 1867 . . . . . fr. 1,921,474 50	2,238,021 16

Intérêts . . . . .	} 1864 à 1867 . . . . . fr. 150,966 17	204,304 70

ENSEMBLE . . . . . fr. 2,442,325 86

(1) Y compris la somme de fr. 28,226 03 c., montant des intérêts échus le 31 décembre 1868, sur les sommes versées à la caisse d'épargne.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1870.

## ANNEXE C.

## FONDS COMMUNAL.

État de la répartition définitive, entre les communes, de la somme  
de fr. 17,436,169 42 c, pour l'année 1868.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1867. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1869. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES redevant AUX COMMUNES dans la répartition, après prélèvement du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport . . . . .	15,491 52	23,576 27	»	23,576 27
2	Termonde . . . . .	48,206 58	82,117 02	»	82,117 02
3	Malines . . . . .	188,735 07	297,258 68	»	297,258 68
4	Arlon . . . . .	55,570 85	50,914 47	»	50,914 47
5	Liège . . . . .	830,875 85	1,267,562 98	»	1,267,562 98
6	Ostende . . . . .	121,295 96	180,507 21	»	180,507 21
7	La Bouverie . . . . .	9,682 01	14,192 55	»	14,192 55
8	Turnhout . . . . .	45,177 85	64,900 »	»	64,900 »
9	Gand . . . . .	1,080,646 81	1,549,051 »	»	1,549,051 »
10	Bruges . . . . .	517,514 15	445,684 61	»	445,684 61
11	Hasselt . . . . .	66,540 75	91,105 80	»	91,105 80
12	Verviers et Hodimont . . . . .	255,865 78	514,641 67	»	514,641 67
13	Lokeren . . . . .	66,957 »	86,732 55	»	86,732 55
14	Toucnay . . . . .	228,173 08	294,761 71	»	294,761 71
15	Lierre . . . . .	64,956 98	82,582 54	»	82,582 54
16	Frameries . . . . .	20,145 87	24,996 86	»	24,996 86
17	Mons . . . . .	257,563 75	517,815 50	»	517,815 50
18	Louvain . . . . .	281,484 56	540,740 50	»	540,740 50
19	St-Nicolas . . . . .	110,914 77	144,157 27	»	144,157 27
20	Huy . . . . .	61,460 08	72,242 06	»	72,242 06
21	Bruxelles . . . . .	2,500,266 59	2,865,166 07	»	2,865,166 07
22	Namur . . . . .	196,284 39	214,715 74	»	214,715 74
23	Menin . . . . .	58,855 97	41,662 70	»	41,662 70
24	Furnes . . . . .	27,958 95	29,761 95	»	29,761 95
25	Maeseyck . . . . .	* 15,797 79	14,180 65	»	14,180 65
26	Ypres . . . . .	111,728 04	114,011 25	»	114,011 25
27	Courtrai . . . . .	161,811 18	165,798 76	»	165,798 76
	A REPORTER . . . . .	7,151,725 10	9,186,417 75	»	9,186,417 75

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1867. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimums de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES reventant AUX COMMUNES dans la répartition, après prélevement du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT. . . . .	7,151,725 10	9,186,417 75	»	9,186,417 75
28	Blankenberghe. . . . .	11,888 15	12,000 »	»	12,000 »
29	Charleroy . . . . .	71,445 08	70,585 17	»	70,585 17
50	Poperinghe . . . . .	41,580 52	40,556 65	»	40,556 65
51	Lessines . . . . .	22,585 58	21,566 92	»	21,566 92
52	Tirlemont . . . . .	74,616 87	70,054 07	»	70,054 07
55	Audenarde . . . . .	56,908 55	54,591 52	»	54,591 52
54	Alost . . . . .	98,517 50	92,492 99	»	92,492 99
55	Quaregnon . . . . .	29,750 20	27,659 42	»	27,659 42
56	Spa . . . . .	56,965 87	54,094 »	»	54,094 »
57	Dinant . . . . .	41,400 88	58,000 »	»	58,000 »
58	Tongres . . . . .	40,468 25	55,696 56	»	55,696 56
59	Diest . . . . .	46,798 84	40,998 58	»	40,998 58
40	Herenthals . . . . .	12,862 08	11,118 41	»	11,118 41
41	Anvers . . . . .	1,571,045 09	1,550,578 98	»	1,550,578 98
42	S-Troind . . . . .	52,626 45	44,489 »	»	44,489 »
45	Philippeville. . . . .	7,409 25	6,242 72	»	6,242 72
44	Ath . . . . .	55,217 96	44,795 98	»	44,795 98
45	Aerschot . . . . .	15,807 78	11,515 51	»	11,515 51
46	Dixmude. . . . .	25,468 50	18,500 »	»	18,500 »
47	Renaix . . . . .	44,228 21	52,102 62	»	52,102 62
48	Nivelles . . . . .	50,755 28	56,410 »	»	56,410 »
49	Four . . . . .	25,416 55	17,664 55	»	17,664 55
50	Gheel. . . . .	21,966 45	14,822 54	»	14,822 54
51	Stavelot . . . . .	17,070 05	11,250 60	155 45	11,586 05
52	Péruwelz . . . . .	52,969 95	21,151 96	859 65	21,991 59
55	Grammont . . . . .	41,685 89	26,725 »	1,080 29	27,805 29
54	Ninove . . . . .	24,585 75	15,000 »	1,599 17	16,599 17
55	Herve. . . . .	16,155 17	9,651 88	1,125 95	10,775 81
56	Mariembourg . . . . .	5,206 28	1,790 01	548 64	2,158 65
57	Gembloux . . . . .	11,880 19	6,500 »	1,624 51	7,924 51
58	Wavre . . . . .	50,405 »	15,690 20	4,589 19	20,279 59
59	Binche . . . . .	28,719 29	14,610 »	4,546 52	19,156 52
60	Rœulx . . . . .	10,007 05	4,990 »	1,684 88	6,674 88
61	Pâturages . . . . .	24,514 70	12,179 55	4,172 45	16,551 78
	A REPORTER. . . . .	9,828,228 21	11,452,052 50	21,564 24	11,453,596 74

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1870.

N° d'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1867. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE PART des communes à octroi.	SOMMES revenu AUX COMMUNES dans la répartition, après prélèvement du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	Rapport. . . . .	9,828,228 21	11,452,052 50	21,504 24	11,455,596 74
62	Jodoigne . . . . .	19,042 01	9,494 35	5,607 25	15,101 60
63	Roulers . . . . .	51,257 62	24,749 »	9,427 48	54,176 48
64	Hornu . . . . .	18,402 96	8,746 09	5,529 04	12,275 15
65	Soignies . . . . .	28,650 62	12,500 »	6,610 51	19,110 51
66	Wasmes . . . . .	24,956 75	10,751 57	5,895 06	16,646 65
67	Leuze . . . . .	29,121 58	12,137 12	7,287 55	19,424 65
68	Basel. . . . .	15,057 46	5,044 15	5,665 45	8,709 58
69	Beaumont . . . . .	12,275 81	4,625 »	5,565 20	8,188 20
70	Vilvorde . . . . .	27,787 18	9,948 46	8,586 12	18,554 58
71	Enghien . . . . .	25,041 22	7,500 »	8,669 25	15,969 25
72	Tamise . . . . .	31,672 55	8,666 91	12,459 28	21,126 19
73	Fontaine-l'Évêque . . . . .	15,542 51	5,455 »	6,912 15	10,567 15
74	Chimay . . . . .	17,140 17	2,459 90	8,972 92	11,452 82
75	Bastogne . . . . .	8,849 89	1,246 86	4,656 19	5,905 05
76	Bouillon . . . . .	9,606 98	1,546 99	5,061 05	6,408 04
77	Jemmapes . . . . .	41,049 41	2,505 92	25,076 85	27,580 75
78	Eecloo . . . . .	56,656 55	1,540 »	25,110 49	24,450 49
	Communes à octroi. . . . .	10,257,819 26	11,558,145 80	168,656 04	11,726,801 84
	Communes sans octroi. . . . .	8,559,524 95	»	5,709,567 58	5,709,567 58
	TOTAL GÉNÉRAL. . . . .	18,797,544 21	11,558,145 80	5,878,025 62	17,456,169 42

Marc le franc de la répartition en 1868 = 0.66  $\frac{701921}{1,000,000}$

Id. Id. en 1867 = 0.75  $\frac{028086}{1,000,000}$

En moins en 1868. . . . . 0.06  $\frac{328168}{1,000,000}$ , ou 8 1/2 p. % environ.

Le Ministre des Finances arrête, aux sommes portées dans la 6<sup>e</sup> colonne, la répartition définitive à effectuer entre les communes pour l'année 1868.

FRÈRE-ORBAN.

Bruxelles, le 30 janvier 1869.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES, ETC., POUR 1870.

## ANNEXE D.

*État des sommes payées en 1867, aux diverses sociétés des chemins de fer mixtes et étrangers, ainsi qu'aux offices télégraphiques, du chef des recettes effectuées pour leur compte par l'administration des chemins de fer de l'État.*

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS.	SOMMES mandatées.	Observations.
Société des chemins de fer Rhénans . . . . .	1,246,076 46	
Direction royale du chemin de fer du Berg et de la Marche . . . . .	445,579 55	
Société du chemin de fer d'Aix-la-Chapelle à Maestricht . . . . .	25,750 95	
Id. id. Liégeois-Limbourgeois . . . . .	21,844 11	
Id. id. de Hal à la frontière française. . . . .	418,105 15	
Id. id. de Dendre et Waes . . . . .	1,619,742 75	
Id. id. de Tournay à Jurbise . . . . .	917,458 35	
Id. id. du Centre . . . . .	3,751 18	
Id. id. du Haut et Bas-Flénu. . . . .	151,959 82	
Id. id. de Braine-le-Comte à Gand . . . . .	417,040 95	
Id. id. du Great Eastern railway . . . . .	3,164 20	
Id. id. de l'Est français . . . . .	56,891 08	
Direction royale des télégraphes prussiens . . . . .	797,169 06	
Société du chemin de fer de Bruges à Blankenberghe . . . . .	969 56	
Id. id. du Luxembourg . . . . .	477,888 26	
Id. id. du Nord. . . . .	951,720 58	
Direction des télégraphes français. . . . .	124,894 22	
Société du chemin de fer de Liège à Maestricht . . . . .	1,206 86	
Id. id. de Chimay . . . . .	210 54	
Agence continentale et anglaise . . . . .	546 29	
Société du chemin de fer de Pepinster à Spa . . . . .	47 78	
Id. id. Rhénan . . . . .	86,997 58	
Compagnie du chemin de fer du Nord . . . . .	44,759 48	
Id. id. Liégeois-Limbourgeois. . . . .	29,225 05	
Société du chemin de fer d'Aix-la-Chapelle à Maestricht. . . . .	2,204 59	
Id. id. de Tamines à Landou . . . . .	2,852 35	
Id. id. du Grand-Central belge. . . . .	12,548 20	
Id. id. du Hainaut et Flandres . . . . .	2,881 81	
Société générale du chemin de fer. . . . .	12,225 25	
Id. id. de Gand à Bruges, par Eccloo. . . . .	2,565 19	
Id. id. du Centre . . . . .	21,142 90	
Société anonyme du chemin de fer du Centre . . . . .	85,571 09	
Id. du chemin de fer de Manage à Wavre . . . . .	14,492 07	
Id. id. de Lokeren à Selzaete . . . . .	1,119 58	
<b>TOTAL.</b> . . . .	<b>7,955,921 96</b>	

## RÉCAPITULATION.

Chemin de fer . . . . .	fr. 6,695,646 »
Télégraphes . . . . .	922,065 28
Emploi du matériel . . . . .	316,212 08
<b>TOTAL.</b> . . . .	<b>fr. 7,955,921 96</b>